

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Antoine Arbach, Vice-Président, pour les points 1 et 2 ; M. Eric Bugnon, Président élu, pour la suite de la séance.

PRESENCES : Conseil général : 47
: Conseil communal : 7

EXCUSES : MM. Durim Ademi (LC), Alexandre Brodard (LC) et Rashed Khan (PS)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2022
2. Election du président du Conseil général en remplacement de M. Bertrand Späth, démissionnaire
3. Election d'un scrutateur suppléant
4. Election d'un membre à la Commission financière
5. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
6. Election d'un délégué au Conseil d'Agglomération
7. Echange de terrains entre la commune de Marly et M. Awais portant sur les articles 1623 et 927/partiel 926 RF Marly et octroi d'un droit de superficie (DDP) à l'entreprise Gugler Elektronik AG (message 03-22)
8. Octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la société Espace Khan Sàrl portant sur l'article 929 RF Marly (message 04-22)
9. Octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly (message 05-22)
10. Intervention de Mme la Préfète de la Sarine sur la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine et l'intégration des pompiers
11. Adoption des statuts modifiés du Réseau Santé de la Sarine (message 06-22)
12. Informations du Conseil communal
13. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Introduction

M. Antoine Arbach, Vice-Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, au public et à la presse.

Comme cela a déjà été annoncé, M. Arbach rappelle que M. Bertrand Späth et Mme Claudia Grappin Späth ont démissionné du Conseil général pour des raisons professionnelles. C'est dans ce contexte qu'il préside le début de cette séance en sa qualité de vice-président jusqu'à l'élection du futur président.

M. Arbach accueille ce soir les nouveaux élus au Conseil général, soit MM. Moncef Amari (PVL) et Adrien Bugnon (PVL), qui ont été assermentés en date du 26 septembre dernier et peuvent dès lors siéger valablement. M. Arbach leur souhaite la bienvenue et les remercie pour leur implication.

Pour la séance de ce soir, M. Antoine Arbach excuse l'absence de MM. Durim Ademi (LC), Alexandre Brodard (LC) et Rashed Khan (PS). Il précise que la liste des présences circule dans la salle pour signature. Pour ce qui est des scrutateurs, le Vice-Président informe qu'ils se situent au premier rang et se répartissent le comptage des voix selon la disposition de la salle.

Au vu de l'ordre du jour, M. Arbach indique qu'aucune pause ne sera faite et que la buvette sera ouverte en fin de séance pour ceux qui souhaitent échanger.

Il rappelle que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal, comme le stipule l'article 52 du règlement du Conseil général. Selon l'article 22 du règlement du Conseil général, la séance a été convoquée dans les délais. Il note que le quorum de 26 étant visiblement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. M. Arbach informe encore que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, M. Arbach demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Le Vice-Président passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté l'unanimité.

Décision**1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2022****Intervention du
Président**

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 mai 2022.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décision**2. Election du président du Conseil général en remplacement de M. Bertrand Späth, démissionnaire****Intervention du
Vice-Président**

Selon l'article 9, alinéa 3 du règlement du Conseil général, M. Antoine Arbach relève que si la charge de président devient vacante plus de six mois avant le terme du mandat, ce qui est le cas, le Conseil général procède à l'élection d'un nouveau président choisi parmi les autres conseillers du même parti ou

groupement. Dans l'autre cas, le vice-président assume la présidence. M. Arbach passe ainsi la parole à Mme Vittoria Rezzonico Janka pour le groupe PVL.

Au nom du groupe PVL, Mme Vittoria Rezzonico Janka présente la candidature de M. Eric Bugnon. Né en 1969, M. Bugnon a grandi à Marly et s'est engagé dans diverses sociétés, comme les scouts et le basket. Il a été président de la Jeune Gérinia avec son épouse jusqu'en 2021 et est toujours membre du comité de l'école de musique de la Gérinia. M. Bugnon est père de quatre enfants, tous aux études, et travaille chez Swisscom depuis de nombreuses années en tant qu'économiste. C'est sa deuxième législature et il est membre de la commission d'aménagement et de celle du sport, de la commission financière du Réseau Santé de la Sarine et du bureau du Conseil général.

Proposition

Constatant qu'aucune autre candidature n'est annoncée et en vertu de la Loi, le Vice-Président déclare élu tacitement M. Eric Bugnon (PVL) en qualité de Président du Conseil général jusqu'au terme de l'année de présidence revenant au groupe PVL.

Résultats

L'assemblée félicite le nouvel élu.

M. Eric Bugnon tient à remercier très sincèrement le Conseil général pour la confiance accordée. Les aléas de la vie font qu'il lui est donné l'opportunité de terminer cette année à la présidence du Conseil général. C'est avec honneur qu'il accepte cette fonction et fera de son mieux pour assurer des débats de qualité et un traitement efficace des sujets sur lesquels le Conseil général sera amené à se positionner. La commune de Marly étant en pleine croissance, ils ne manqueront certainement pas. M. Bugnon tient à remercier M. Antoine Arbach qui, en tant que vice-président, a assuré l'intérim avec professionnalisme jusqu'à son élection. Dès lors, et sans plus attendre, M. Eric Bugnon poursuit avec le point 3 de l'ordre du jour.

**Intervention du
Président élu**

3. Election d'un scrutateur suppléant

Suite au départ de Mme Claudia Grappin Späth, il est procédé à cette élection pour compléter le rang des scrutateurs. Selon le règlement du Conseil général, il y a au moins un scrutateur suppléant par groupe politique pour la durée de la période administrative et il est équitablement tenu compte des partis représentés au Conseil général.

**Intervention du
Président**

Au nom du groupe PVL, M. Adrien Bugnon présente la candidature de Mme Vittoria Rezzonico Janka. Née en 1978, d'origine tessinoise, Mme Rezzonico Janka a effectué ses études jusqu'à la maturité à Lugano, elle a obtenu le diplôme d'ingénieure mathématicienne à l'EPFL et une thèse en calculs scientifiques toujours à l'EPFL. Elle a vécu une année aux USA lors de ses études et vit à Marly depuis 2012. Mme Rezzonico Janka est mariée, a trois enfants en âge scolaire, et travaille actuellement dans l'informatique.

Proposition

Constatant qu'aucune autre candidature n'est annoncée et en vertu de la Loi, le Président déclare élue tacitement Mme Vittoria Rezzonico Janka (PVL) en qualité de scrutatrice suppléante jusqu'au terme de la législature.

Résultats

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

4. Election d'un membre à la Commission financière

**Intervention du
Président**

Suite à la démission de M. Bertrand Späth, le Président procède à l'élection d'un membre à la Commission financière. Selon le règlement du Conseil général, la Commission financière est composée d'au moins un représentant de chaque groupe politique. Dès lors, dans la mesure où M. Späth était le seul représentant des Verts-libéraux et que chaque parti compte déjà au moins un représentant, seul un membre du PVL est éligible pour cette élection.

Mme Vittoria Rezzonico Janka, pour le groupe PVL, présente la candidature de M. Moncef Amari. Il est né en 1970, habite Marly depuis 20 ans et est suisse depuis 2018. M. Amari est marié et père de quatre enfants. Il a obtenu un master en économie de l'université de Fribourg et gère un bureau fiduciaire à Fribourg depuis 2016.

Proposition

Constatant qu'aucune autre candidature n'est annoncée et en vertu de la Loi, le Président déclare élu tacitement M. Moncef Amari (PVL) en qualité de membre de la Commission financière jusqu'au terme de la législature.

Résultats

L'assemblée félicite le nouvel élu.

5. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

**Intervention du
Président**

Le Président procède à cette élection, en remplacement de Mme Claudia Grappin Späth. Il précise que, selon le règlement du Conseil général, les partis politiques sont équitablement représentés dans la composition des commissions du Conseil général.

Mme Vittoria Rezzonico Janka présente la candidature de M. Adrien Bugnon, pour le groupe PVL. Né en 1997, il a effectué un apprentissage de dessinateur en construction métallique et une maturité professionnelle. Il étudie actuellement l'architecture à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg. Passionné de jeux de rôle dont il rédige les scénarii et organise de nombreuses parties, il se rend occasionnellement à Londres où sa fiancée est retournée vivre avec sa famille et où elle poursuit ses études. C'est sa première législature et il est membre de la Commission culturelle.

Proposition

Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare élu tacitement M. Adrien Bugnon (PVL) en qualité de membre de la Commission des naturalisations jusqu'au terme de la législature.

Résultats

L'assemblée félicite le nouvel élu.

6. Election d'un délégué au Conseil d'Agglomération

**Intervention du
Conseil communal**

Selon le règlement du Conseil d'Agglomération, chaque commune membre a droit à au moins trois sièges, puis un siège supplémentaire par tranche de 2'500 habitants. La commune de Marly compte dès lors six sièges au Conseil d'Agglomération, dont cinq sont déjà occupés.

Au nom du Groupe UDC, M. Jean-Luc Humbert présente la candidature de Mme Sandra Herren. Mme Herren a 51 ans, est mariée, mère de trois enfants adultes et grand-mère de quatre petits-enfants. Elle fait partie de la Commission des naturalisations, a été présidente du Conseil général par deux fois, et également déléguée du Réseau Santé de la Sarine.

Proposition UDC

Depuis la création de l'Agglomération en 2011, Mme Elisabeth Roggli (PS) constate que les élections des délégués marlinois ont toujours suscité beaucoup d'intérêt pour les principaux groupes du Conseil général. Actuellement, un déséquilibre existe dans la représentation de Marly. Les sièges à l'Agglo ne sont pas représentatifs du Conseil général sorti des élections. A ce sujet, Mme Roggli présente deux tableaux :

Proposition PS

	2011		2016		2021		
	Comité	Conseil	Comité	Conseil	Elections	Comité	Conseil
PDC / LC	1	0	1	1	22.8%		1
PS		1		1	22.5%	1	0
PLR		2		2	18.0%		2
MV		1		1	---		0
UDC		0		1	10.5%		1
Verts		0		0	17.7%		1
PVL		1		0	8.4%		1
Total	6		7			7	

Représentation Marly au comité + conseil Agglo cumulé sur 3 législatures 2011, 2016, 2021

	Sièges cumulés à l'Agglo sur 3 législatures	Poids aux CG moyenne 3 législatures
PS	3	24%
PDC/LC	4	23%
PLR	6	17%
UDC	2	13%
MV	2	9%
Verts	1	8%
PVL	2	5%

Le Groupe PS annonce la candidature de M. Sylvain Grandjean à cette élection au Conseil de l'Agglo. Tout le monde connaît l'assiduité que met M. Grandjean à étudier et à défendre ses positions. Marly aura un membre qui connaît ses dossiers et s'engage avec elle. Le Groupe PS invite le Conseil général à soutenir cette démarche de rééquilibrage en élisant M. Grandjean.

Constatant qu'il y a deux candidatures, soit celles de Mme Sandra Herren (UDC) et de M. Sylvain Grandjean (PS), le Président demande au Bureau la distribution des bulletins de vote.

Résultats

Bulletins distribués	47
Bulletins rentrés	47
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

Mme Sandra Herren est élue, avec 25 voix ; M. Sylvain Grandjean obtient 22 voix.

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

7. Echange de terrains entre la commune de Marly et M. Awais portant sur les articles 1623 et 927/partiel 926 RF Marly et octroi d'un droit de superficie (DDP) à l'entreprise Gugler Elektronik AG (message 03-22)

*Intervention du
Président*

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Bernard Clerc rappelle que le Conseil communal, dans ses axes de travail du programme de législature, recommande de favoriser l'importation et le développement d'entreprises et de services de proximité. La volonté du Conseil communal est effectivement de garder les entreprises et leur permettre de se développer. M. Clerc précise que M. Nabil Awais est à l'heure actuelle locataire du terrain et qu'il souhaite en devenir propriétaire en l'échangeant contre un autre terrain dont il est propriétaire. Le Conseil communal estime que c'est une excellente idée, d'autant plus qu'un repreneur s'est présenté pour le DDP de l'article partiel 927 et l'article 926 RF Marly, la société Gugler Elektronik AG.

*Intervention du
Conseil communal*

M. Robert Girardin indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce DDP.

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine Lago donne le préavis suivant :

*Préavis de la
Commission
d'aménagement
Préavis de la
Commission financière*

« Synthèse du message

Dans ce message, le Conseil communal recommande :

a) *de procéder à l'échange de terrains avec M. Nabil Awais en cédant la propriété de l'article DDP 1623 RF Marly et en prenant la propriété des articles 927 et partiellement 926 RF Marly, sans soulte et pour une superficie équivalente, aux conditions essentielles énoncées dans le présent message.*

Echange de terrains de superficie équivalente.

Coût unique d'environ Fr. 10'000.- pour la Commune.

b) *d'octroyer à l'entreprise Gugler Elektronik AG un droit de superficie (DDP) correspondant aux articles 927 et partiellement 926 RF Marly aux conditions essentielles énoncées dans le présent message.*

DDP Durée initiale : 50+40 ans, Montant de la rente : 92.- / m²

A noter que des variantes sont précisées, tenant compte de la faisabilité ou non de la liaison Marly-Matran.

Toute une série de questions ont été adressées au Conseil communal. La Commission remercie sincèrement ce dernier d'y avoir répondu de manière complète et transparente. Il lui a en outre remis bien d'autres explications complémentaires sur les DDP en général, qui lui ont permis de comprendre la thématique des droits de superficie dans son ensemble.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité (et une abstention) le Message no 03-22 relatif à ces opérations immobilières, qui auront à termes, un impact financier de location de droit de superficie sur ses

comptes. Elle se réjouit en outre de l'impact économique de ces activités en développement et souhaite plein succès à ses propriétaires ».

Au vote, le message 03-22 relatif à l'échange de terrains entre la commune de Marly et M. Awais portant sur les articles 1623 et 927/partiel 926 RF Marly et à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) à l'entreprise Gugler Elektronik AG, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Décision

8. Octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la société Espace Khan Sàrl portant sur l'article 929 RF Marly (message 04-22)

**Intervention du
Président**

Le Président constate qu'aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'est formulée, il passe donc la parole au Conseil communal.

Afin de favoriser le développement de la commune de Marly, M. Bernard Clerc précise que la société Espace Khan Sàrl a besoin d'obtenir l'assurance qu'un DDP pourra lui être octroyé, selon les modalités exprimées en ces termes : « La société Espace Khan Sàrl (en formation) a, selon les informations fournies par ses propriétaires, un modèle d'affaires basé sur la spécialisation et la création de synergies régionales, avec l'objectif de réaliser des produits de meilleure qualité pour ses clients et de favoriser la création de travail de manière directe et indirecte dans la région ».

**Intervention du
Conseil communal**

La Commission d'aménagement, par M. Robert Girardin, préavise favorablement ce DDP.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement
Préavis de la
Commission financière**

Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière :

« Synthèse du message

Dans ce message, le Conseil communal recommande d'octroyer à la société Espace Khan Sàrl un droit de superficie (DDP) portant sur l'article 929 RF Marly aux conditions énoncées dans le message.

DDP Durée initiale : 50+40 ans, Montant de la rente : 82.- / m²

A noter que des variantes sont précisées, tenant compte de la faisabilité ou non de la liaison Marly-Matran.

Toute une série de questions ont également été adressées au Conseil communal. La Commission remercie sincèrement ce dernier d'y avoir répondu de manière complète et transparente.

M. Khan s'est bien sûr récusé sur ce thème, lorsque le dossier a été traité au sein de la Commission financière.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité (et une récusation) le Message no 04-22 relatif à cet octroi de droit de superficie qui aura à termes, un impact financier de location de droit de superficie sur ses comptes. Elle se réjouit en outre de l'impact économique de cette activité en devenir et souhaite plein succès à son propriétaire ».

Au vote, le message 04-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la société Espace Khan Sàrl portant sur l'article 929 RF Marly, tel que présenté, est accepté à la majorité évidente.

Décision

9. Octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly (message 05-22)

*Intervention du
Président*

En préambule, le Président salue la présence ce soir de M. Lüthi, président de la Fondation Fribourgeoise du Curling.

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, il passe la parole au Conseil communal.

M. Bernard Clerc précise que le DDP proposé comprend une partie de la parcelle à côté de la patinoire Jean Tinguely. La Fondation Fribourgeoise du Curling a pour but la promotion du curling dans le canton de Fribourg, avec dans ses objectifs la construction d'une halle spécialement dédiée à la pratique et au développement de ce sport. Le Conseil communal a précisé à la fondation que si le DDP était octroyé, le bâtiment construit ne devrait pas ressembler à une passoire et être peu énergivore.

*Intervention du
Conseil communal*

M. Robert Girardin indique que la Commission d'aménagement ne donne pas de préavis ; il n'y a pas eu de majorité qui s'est dégagée.

*Préavis de la
Commission
d'aménagement
Préavis de la
Commission financière*

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine Lago indique :

« Synthèse du message

Dans ce message, le Conseil communal recommande d'accepter l'octroi d'un DDP à la Fondation Fribourgeoise du Curling, aux conditions énoncées dans le message.

DDP Durée initiale : 50+40 ans, Montant de la rente : 0.- / m²

Toute une série de questions ont été adressées au Conseil communal, notamment en lien avec la valorisation des zones d'intérêt général et leur éventuelle rémunération sous forme de rente pour la Commune. La Commission remercie sincèrement ce dernier d'y avoir répondu de manière complète et transparente.

Sous l'angle financier, quelques échanges ont été faits au sein de la Commission, notamment sur :

- des incidences financières peu importantes sur les 40+50 ans à venir.*
- la mise en application de droits de superficie pour des acteurs à but non lucratif.*
- un éventuel manque à gagner tenant compte de la rente à CHF 0.- / m² et sachant la superficie importante de la parcelle dédiée à ce projet.*
- un potentiel risque financier pour la commune si le mécène se retire, notamment pour la démolition ou les frais si la piste doit être maintenue.*

Préavis

A l'issue de ces discussions et tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavis positivement, à la majorité (avec deux abstentions), le Message no 05-22 relatif à l'octroi de droit de superficie auprès de cette fondation à but non lucratif ».

Concernant ce projet, Mme Daniela Schellenberg indique que le groupe Le Centre ne peut que se réjouir qu'un acteur privé envisage d'investir dans la commune pour la création d'une infrastructure sportive. C'est vrai qu'il s'agit de curling, un sport de niche aux yeux de certains mais qui peut convenir à

*Intervention de
D. Schellenberg*

tout le monde quel que soit son âge et qui est, lors de chaque Jeux Olympiques, un grand espoir de médaille pour la Suisse. Le fait de disposer d'une infrastructure pour ce sport, la seule du canton, ne manquera peut-être pas de susciter, le groupe Le Centre en est certain, de nouvelles vocations ! De plus, cette nouvelle halle ne pourra qu'enrichir la zone sportive de Corbaroche et la rendre encore plus attractive. Certains pourraient se poser la question énergétique. Aujourd'hui, ce type de construction est soumis à des normes strictes et, à n'en pas douter, les porteurs du projet, à savoir la Fondation Fribourgeoise du Curling, sera très attentive sur ce point, elle qui devra assumer toutes les charges et les frais liés à la consommation d'énergie.

Au vote, le message 05-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly, tel que présenté, est accepté à la majorité évidente.

Décision

10. Intervention de Mme la Préfète de la Sarine sur la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine et l'intégration des pompiers

***Présentation de
Mme Lise-Marie Graden***

Mme Lise-Marie Graden, Préfète, est contente d'être présente ce soir pour présenter le projet de modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) qui a pour but d'intégrer une nouvelle tâche : la défense-incendie.

C'est une modification de loi cantonale qui est censée être mise en œuvre au niveau des régions. Le district de la Sarine a eu la chance de disposer d'une CRID (avec un représentant par commune) qui a décidé d'octroyer cette tâche au Réseau Santé de la Sarine. Cela a permis une mise en œuvre pragmatique et d'excellente qualité. La loi a été adoptée par le Grand Conseil en janvier de l'année passée à la quasi-unanimité. Beaucoup de travaux ont été faits entretemps, le but étant de changer le fonctionnement de la défense-incendie. On ne va plus prévoir une défense-incendie en fonction des frontières politiques, mais en fonction du risque, afin de permettre d'amener l'aide adéquate le plus rapidement possible et durablement fonctionnelle au niveau financier. Le point essentiel est que le nouveau projet maintient toujours le système de milice.

En Sarine, des travaux vraiment importants pour mettre en œuvre cette nouvelle défense-incendie ont été entrepris. Cela a abouti à des modifications des statuts du Réseau Santé de la Sarine qui ont été adoptés le 1^{er} juin passé et qui prévoient l'introduction de cette défense-incendie, son fonctionnement et son organisation, avec des règlements qui régissent ce nouveau bataillon Sarine. Le même travail a été fait dans les districts voisins, avec cinq nouveaux bataillons.

Mme Graden explique que le projet prévoit un bataillon avec huit nouvelles compagnies et des corps qui se regroupent. Marly reste une compagnie et garde une base de départ, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes du district, puisque certaines voient leur corps se regrouper avec un autre pour former une nouvelle compagnie, et d'autres voient l'abandon de leur base de départ.

Il s'agit maintenant à l'entier des communes de la Sarine de valider cette modification des statuts pour qu'ensuite le système puisse entrer en fonction au 1^{er} janvier 2023. Mme Graden précise que la décision de l'entrée en vigueur de ce nouveau système n'appartient ni au Réseau ni à la région, et encore moins à la Préfecture, mais au Conseil d'Etat qui a arrêté cette date au 1^{er} janvier 2023. Les changements ont trait notamment au nombre de compagnies qui seront dotées des mêmes structures. Il y aura quatre véhicules mis à disposition par compagnie, véhicules qui seront propriété de l'ECAB et donc financés par ce dernier. Un fonctionnement sera ainsi généralisé sur l'entier du district, ce qui permettra aussi une perméabilité plus grande entre les différentes compagnies. Une répartition très claire des charges a été prévue entre l'ECAB et l'Association de communes : l'ECAB finance les camions et leur gros entretien et l'Association de communes continue de payer le matériel et le petit entretien.

Mme Graden explique que c'est un projet régional, dont le fonctionnement doit convenir aux 26 communes de la Sarine, ce qui est compliqué en raison de fonctionnements tellement différents. Un des effets de cette nouvelle défense-incendie qui fait suite à la décision de l'assemblée des délégués d'introduire une obligation de servir, c'est l'introduction d'une taxe d'exemption. Quand on décide qu'il y a une obligation de servir, ce qui est prévu dans les statuts pour les personnes de 18 à 40 ans (parce que la loi cantonale prévoit qu'on doit ou qu'on peut astreindre les personnes de 18 à 40 ans et pas les autres), le pendant est de prévoir une éventuelle taxe d'exemption, ce qui est déjà le cas pour 21 communes de la Sarine. Ensuite, la question a été de définir le montant de cette taxe, qui se situe actuellement entre 40 et 160 francs selon les communes qui la perçoivent. L'assemblée des délégués a décidé de confier la décision sur le montant de la taxe au comité de direction. Ainsi, chaque année, le comité se déterminera sur le montant de la taxe, en fonction des statuts qui prévoient un montant maximum de 160 francs. Pour aller au-delà de cette somme, il sera nécessaire de modifier les statuts et de repasser devant toutes les communes. Autrement dit, il y a quand même une grande garantie que cette taxe ne soit pas fixée au-dessus des 160 francs. Le comité de direction a décidé pour 2023 que cette taxe serait à 100 francs. Encore une fois, Mme Graden précise que cette taxe peut être amenée à évoluer au fur et à mesure de l'exercice.

Avec cette défense-incendie, Mme Lise-Marie Graden indique qu'on crée une nouvelle Direction secours, qui regroupera les pompiers et les ambulances, avec un nouvel organigramme du Réseau Santé de la Sarine. On introduit aussi une modification de la limite d'endettement qui passe à 120 millions. Mme Graden rappelle à ce sujet qu'une limite d'endettement n'est pas une autorisation de dépense ; c'est simplement un cadre dans lequel on peut envisager de présenter des projets d'investissements, projets qui doivent être votés, soit par l'assemblée délégués, soit par la population dans sa globalité selon les montants. Il existe un référendum obligatoire à partir de 10 millions. Cette augmentation de la limite d'endettement est prévue pour permettre la construction de casernes. En effet, il n'existera plus que huit compagnies, avec huit bases de départ. Pour exemple, Mme Graden cite la compagnie de

Sarine Nord qui dispose pour l'instant d'une caserne à Grolley et d'une caserne à Belfaux. Cependant, ni l'une ni l'autre ne peut accueillir les quatre véhicules qui seront affectés à la compagnie. Il sera donc nécessaire à terme de construire une nouvelle caserne pour qu'il n'y ait qu'une seule base de départ. Ces nouvelles casernes ont été chiffrées à environ 3 millions par caserne. On doit les prévoir assez rapidement pour pouvoir bénéficier des subventions, avec une date limite à fin 2026 pour présenter le projet à l'ECAB. Cela implique la construction de cinq nouvelles casernes à 3 millions, avec éventuellement une grande caserne pour le Grand Fribourg qui regrouperait toute la Direction secours. Mme Graden explique que trois compagnies dans le canton auront des missions spéciales (chimiques, désincarcérations). L'idée est de construire une caserne pour cette direction secours. Cette décision sera prise rapidement, car la population a déjà voté les crédits pour rénover la caserne des ambulances au pied du Réseau Santé de la Sarine.

Pour ce qui est de l'organisation même du bataillon Sarine, elle est définie dans un règlement qui n'a pas à être soumis aux législatifs mais qui par contre est à disposition. Il y aura donc un seul bataillon pour toute la Sarine, avec des services centraux et ses huit compagnies en dessous. L'organisation et le choix des personnes qui formeront ces différentes compagnies ont vraiment été faits par les pompiers sur le terrain. Au début du projet, seuls les commandants ont été sollicités en raison des décisions stratégiques à prendre, mais plus on avançait dans le projet, plus l'entier des compagnies ont participé.

Le budget prévisionnel soumis a été établi sur la base d'une population sarinoise de 108'000 habitants et une moyenne de 700 pompiers. On part avec une projection de 27'000 personnes astreintes qui potentiellement vont payer une taxe à 100 francs, et une base de 730 interventions par année. On parvient ainsi à un budget extrêmement prudent de 5'145'850 francs pour les charges, étant précisé que dans ce montant sont comptées des recettes pour plus de 1 million qui reviennent à certaines communes (location de caserne). Une participation forfaitaire de 1'500 francs par année est également comptée dans le budget, lorsque les communes mettent à disposition du personnel communal pour cette astreinte de pompier.

Pour couvrir ces charges, il y a d'abord l'apport de la taxe, soit environ 2,7 millions ; pour ce qui est du solde de 2'445'000 francs, il sera réparti entre les différentes communes, selon une clé de répartition ad hoc pour cette défense-incendie : 50% en fonction de la population légale et 50% en fonction de la valeur ECAB des bâtiments assurés, pour que cela soit aussi en lien avec le patrimoine de la commune.

Mme Graden explique que le budget annoncé correspond à 48 francs 71 par habitant. L'ECAB, dans ses projections lors du pré-projet pour le Grand Conseil, avait chiffré ce coût à 48 francs 44 par habitant. On se trouve donc vraiment dans le tir, étant précisé que les 48 francs 71 comprennent déjà une indexation pour les salaires du personnel de 3% qu'on estime être celle que l'Etat va communiquer d'ici la fin de l'année.

Pour terminer, Mme la Préfète indique qu'un sondage a été fait auprès des différents hommes et femmes sapeurs-pompiers du district en avril de cette année. Sur les 806 pompiers, ce sondage a généré un taux de réponse de 81% ; on a pu constater qu'environ 65% étaient favorables au projet, 28% étaient neutres et 7% étaient contre le projet. Il existait aussi des différences en fonction des compagnies, respectivement des corps.

En conclusion, Mme Lise-Marie Graden relève que ce projet est une mise en œuvre d'une loi cantonale pour laquelle on doit penser région, plus que commune, que le projet établi dans le district de la Sarine est vraiment de grande qualité, qu'il est extrêmement détaillé et que la loi prévoit une phase transitoire de trois ans. Ce projet est complet et fonctionnel et Mme Graden en est pour sa part convaincue et assez fière.

11. Adoption des statuts modifiés du Réseau Santé de la Sarine (message 06-22)

***Intervention du
Président***

Aucune demande de non-entrée en matière n'étant formulée, le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Philippe Schwab remercie Mme la Préfète pour sa présentation très complète. Au niveau des finances, M. Schwab précise qu'actuellement la taxe non pompier à Marly est de 150 francs par astreint âgé de 20 à 50 ans. Avec ce nouveau projet, la taxe passe à 100 francs pour les personnes de 18 à 40 ans et celles de 18 à 25 ans qui sont en études en sont exemptées. S'il admet avoir été réticent lorsque le corps de Marly a rejoint celui de Fribourg, M. Schwab reconnaît aujourd'hui que c'est une bonne chose et les pompiers de Marly en sont très satisfaits. Il tient d'ailleurs à remercier son collègue M. Maillard pour avoir conduit ce changement. Il est également convaincu que le regroupement au niveau de la Sarine est la meilleure des solutions.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Schwab précise que la caserne actuelle continue à être utilisée et à être louée au RSS. Dans un très court terme, il souhaite la construction d'une nouvelle caserne. Pour la petite parenthèse, M. Schwab indique en effet que le véhicule actuel des pompiers est en fin de vie ; cependant, un nouveau camion ne rentrerait pas dans le local existant, en raison des dimensions de celui-ci. C'est donc vraiment une nécessité de construire cette nouvelle caserne et il est content que le RSS veuille le faire à Marly.

C'est en ces termes que Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière :

***Préavis de la
Commission financière***

« Synthèse

Actuellement, la taxe non-pompier perçue par la commune de Marly s'élève à Fr. 150.- par personne et permet une couverture complète des frais liés à la défense incendie.

Les aspects financiers de la réforme portée par cette proposition de modification de statuts traduisent un changement de paradigme dans la mesure où le produit de la taxe d'exemption, facturée à futur par la Commune à hauteur de Fr. 100.- par personne selon les modalités définies par le RSS et présentées ci-dessus, sera intégralement reversé à ce dernier. Ce nouveau modèle induit une charge brute supplémentaire pour la Commune de

Fr. 176'551.- selon les prévisions transmises par le RSS et figurant dans le tableau annexé.

C'est ainsi sous la forme d'une charge liée qu'apparaîtront les contributions de notre commune en couverture des coûts de la défense incendie menée dans le cadre du RSS.

Préavis

La Commission financière prend acte de cette modification proposée des statuts du RSS telle qu'adoptée lors de l'Assemblée des délégués du 1er juin 2022, présentée dans ce message 06-22. Ces modifications permettent la mise en œuvre de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours. L'organisation mise en place garantira dès le 1er janvier 2023 son bon fonctionnement sur le terrain. Contrairement à la situation actuelle, ceci impactera la commune sous forme de charge liée ».

M. Sergio Mantelli (PLR) constate que ce projet de réorganisation est la conséquence d'une contrainte légale à laquelle toutes les communes du district doivent se conformer. Le projet comprend une diminution de la taxe non pompier au sein de la commune de Marly, ce qui va soulager un certain nombre de citoyens et c'est une bonne chose. Mais on constate d'autre part qu'il y aura une charge supplémentaire pour la commune estimée actuellement à hauteur de 170'000 francs, montant qui pourrait augmenter au fil des années. M. Mantelli est d'avis qu'il faut accepter ce projet, puisqu'il présente un certain nombre de points positifs mais, selon l'évolution de la situation financière de la commune, il faut aussi être conscient qu'on devra peut-être trouver des économies supplémentaires quelque part pour compenser cette charge.

**Intervention de
S. Mantelli**

M. Paul Attallah (PS) s'étonne que les personnes qui sont à l'aide sociale soient dispensées de participer aux pompiers, sachant que c'est un lieu de rencontre, un lieu où elles peuvent s'intégrer, découvrir la Suisse.

**Intervention de
P. Attallah**

Mme Lise-Marie Graden précise que les personnes à l'aide sociale sont bien exemptées de l'obligation de servir et du paiement de la taxe, ce qui ne veut pas dire qu'elles ont l'interdiction de servir. D'après elle, une personne à l'aide sociale qui remplit les conditions pour être pompier doit pouvoir le faire.

**Intervention de
Mme la Préfète**

Pour répondre à M. Mantelli sur le budget, Mme Graden admet que s'il peut augmenter au fur et à mesure des années, il peut aussi diminuer.

**Intervention de
Mme la Préfète**

Au vote, le message 06-22 relatif à l'adoption des statuts modifiés du Réseau Santé de la Sarine, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Décision

12. Informations du Conseil communal

- Procédures juridiques en matière de personnel

En fin d'année passée, M. Christophe Maillard rappelle que des questions avaient été posées sur les procédures juridiques en matière de personnel en cours suite à la réorganisation de la crèche. A l'époque, il avait indiqué que la commune avait gagné dans toutes les procédures en question et qu'il n'en demeurait plus qu'une de pendante.

**Intervention du
Conseil communal**

Il peut informer aujourd'hui que, dans une décision on ne peut plus éclairée de près de 30 pages de Mme la Préfète, cette dernière a donné intégralement raison à la commune dans cette dernière affaire.

La commune a donc gagné en justice l'intégralité des affaires en matière de personnel qui avaient conduit à quelques interventions dans ce plénum l'année passée et l'année d'avant.

- **Santé et sécurité du personnel au travail**

Comme relevé à plusieurs reprises, le Conseil communal entend améliorer le quotidien de ses collaborateurs. Il a donc d'ores et déjà prévu dans le budget 2023 un montant de 30'000 francs qui sera dédié à la santé et à la sécurité des travailleurs. En parallèle, des travaux de réfection et de réorganisation des bureaux sont en cours, ce qui permettra aux collaborateurs de disposer d'une place suffisante et agréable pour travailler. Enfin, toujours dans le but d'améliorer le quotidien des collaboratrices et collaborateurs, M. Maillard informe que la cafétéria sera rénovée d'ici à la fin de l'année et rendue plus conviviale, afin de mettre en place un espace agréable de rencontre, de discussion et d'échanges informels. C'est important aussi pour se sentir bien au travail.

- **Piscine de Marly**

Comme chacun a pu le constater, la piscine est opérationnelle. M. Maillard profite de cette prise de parole pour remercier encore une fois M. Nicolas Gex qui s'est engagé sans compter pour assurer cette ouverture réussie. Un rythme normal devrait être retrouvé en début d'année prochaine, car normalement tous les petits réglages auront été effectués. M. Maillard retrouvera enfin, il l'espère, un Secrétaire général à 120% pour la commune, car on en a besoin. C'est bien joli de décider de faire une piscine, mais la réaliser est un travail absolument gigantesque, qui s'est ajouté aux tâches ordinaires.

Cette piscine connaît des débuts très réjouissants, car à fin septembre, l'état des statistiques pertinentes était le suivant :

- fréquentation du mois de septembre : 6'883 entrées (au total depuis l'ouverture : plus de 10'000 entrées) ;
- abonnements annuels vendus : 484 ;
- revenus : plus de 350'000 francs.

- **Mesures énergétiques**

Cela fait un certain temps que le Conseil communal a demandé aux services de préparer la Commune à une éventuelle pénurie de gaz ou d'électricité, en lien avec le conflit en Ukraine et aux événements climatiques de l'été 2022, et de formuler des propositions d'économies d'énergie ou de mesures en cas de black-out.

Au niveau des responsables de services, les réflexions se sont surtout portées sur le fonctionnement des services ou sur des habitudes prises ces dernières années par les collaborateurs. L'objectif principal a été de faire l'analyse de la situation existante, de prendre des mesures simples d'économies et, selon les cas, de proposer des mesures plus importantes qui nécessiteraient des investissements, tout en restant au niveau des améliorations et non pas dans le renouvellement ou l'assainissement d'installations.

***Intervention du
Conseil communal***

L'idée sous-jacente de l'exercice est aussi que ces mesures soient si possible pérennisées dans le but d'économiser durablement de l'énergie.

Voici les mesures qui sont proposées :

Eclairage public et décorations. Une analyse de la situation de l'éclairage public est en cours par des spécialistes. Ils doivent vérifier où des extinctions seraient possibles en conformité avec les recommandations de la Confédération et si les passages piétons peuvent être découplés du reste de l'éclairage. Les conclusions de cette analyse sont attendues pour la fin octobre.

L'idée est d'ordonner une extinction totale de 23h30 à 05h30, car la commune de Marly ne semble pas encore être un îlot de non-droit.

Le Conseil communal a renoncé aux décorations de Noël.

Bâtiments communaux. M. Maillard relève d'abord qu'il va de soi que les recommandations de la Confédération, respectivement du Canton, seront appliquées. De ce fait, s'il ne devait pas y avoir d'obligations imposées aux communes, ce sont les mesures suivantes qui seront appliquées aux bâtiments communaux :

- Selon les affectations, les locaux communaux seront chauffés à **19°C** ou **17°C** pour les salles de sport. Exception est faite des bâtiments pour personnes âgées qui seront chauffés à **23°C** ;
- Si les expertises confirment la faisabilité de cette mesure, l'aération par système de ventilation (Minergie) sera réduite et mise hors service durant les week-ends ;
- Pas d'eau chaude dans les wc, salles de classes et autres locaux sauf les douches. Les robinets seront mis hors service ainsi que les pompes de distribution d'eau chaude ;
- Température de l'eau chaude pour les douches. Elle sera de 60°C pour le chauffe-eau et de 55°C dans le réseau. Une fois par semaine, elle sera chauffée à 65°C dans le chauffe-eau et 60°C dans le réseau afin de se prémunir contre la légionellose ;
- Eviter autant que possible l'utilisation de l'éclairage dans les pièces (favoriser la lumière naturelle, ex: éviter d'allumer la lumière parce que les stores sont baissés) ;
- Eteindre systématiquement la lumière des pièces inutilisées. Le soir, bien vérifier que toutes les lumières soient éteintes et également les luminaires à pied avec détecteur ;
- Les ampoules seront, pour autant que faire se peut, remplacées par des LED ;
- Tous les appareils privés actuellement utilisés par des collaborateurs tels que radios, machines à café dans les bureaux, réfrigérateurs de bureaux ou chauffages/ventilations d'appoint seront éteints et débranchés ;
- Les réfrigérateurs dans les cuisines ou cafétérias seront réglés à 6°C (suffisant pour l'utilisation de ces réfrigérateurs) et -18°C pour la fonction congélation ;

- L'utilisation des ascenseurs est interdite sauf pour les personnes à mobilité réduite ;
- Favoriser l'usage des transports publics pour les déplacements.

Centre sportif. Le Conseil communal a décidé qu'il n'y aurait pas d'éclairage entre le 15 novembre et le 15 février ; les vestiaires seront fermés durant cette même période et mis à une température hors gel, soit 7°C, et pas d'eau chaude.

Autres recommandations sur le territoire à l'attention des personnes privées.

- Extinction totale des enseignes lumineuses, des vitrines, des éclairages d'ambiance et des éclairages extérieurs ;
- Extinction des éclairages en cas d'absence ;
- Baisser les températures selon les recommandations de la Confédération, respectivement du Canton ;
- Fermer les réfrigérateurs afin d'éviter des déperditions de froid pour les commerces d'alimentation ;
- Favoriser l'usage des transports publics pour les déplacements.

Quelques-unes des mesures prises en cas de black-out ou de pénurie.

- Location d'une chaufferie mobile pour le home ;
- Achat de deux génératrices pour assurer le fonctionnement des pompes pour l'eau potable ;
- Remplissage des citernes de mazout (réserves au maximum).

Le Conseil communal tenait à annoncer ces décisions en primeur au Conseil général. M. Maillard ajoute que le personnel communal sera informé d'ici la fin de la semaine.

Pour terminer, M. Maillard se plaît à souligner que selon une récente étude d'un consultant immobilier pour la «Handelszeitung», la commune de Marly a été nommée deuxième meilleure commune du canton dans laquelle il fait bon vivre, derrière Villars-sur-Glâne.

- Service communal de l'Ordre public

Depuis le mois de juin 2022, M. Philippe Schwab informe que les deux agents de la police communale sont à l'arrêt maladie. La secrétaire du service, ami de M. Mischler, décédé récemment, a été absente quelque temps pour raisons de santé ; elle a maintenant repris son activité à 50%. Pour compenser l'absence des deux agents, M. Schwab indique qu'un arrangement a été trouvé avec l'Association des communes pour l'exploitation d'un corps de police intercommunale (ACoPol) qui effectue des rondes de sécurité et intervient sur mandat de la commune pour diverses missions. Cet arrangement est prévu pour l'heure jusqu'à la fin décembre 2022, avec possibilité de reconduire cet accord mois après mois. Bien entendu, si les agents sont de retour, ce partenariat sera arrêté.

***Intervention du
Conseil communal***

- **3^{ème} centre scolaire de Château d'Eau*****Intervention du
Conseil communal***

M. Bernard Clerc présente ci-après le calendrier de l'avancement du chantier :

- Début des travaux juin 2021
- Pose charpente jusqu'à fin novembre 2022
- Pose des fenêtres octobre à mi-décembre 2022
- Mise hors d'eau/d'air décembre 2022 à janvier 2023

Après avoir montré quelques photographies, M. Clerc doit annoncer passablement de retard dans la construction de ce bâtiment, soit :

- Terrassements + 1 mois (intempéries)
- Béton armé – Cages d'escaliers + 1 mois
- Charpente + 2.5 mois

Total : + 4.5 mois

Selon l'entreprise Vial SA, le chantier accuse 11 semaines de retard sur l'école primaire et l'école enfantine et 18 semaines de retard sur la halle de gymnastique. Voici les raisons essentielles de ces retards :

- Rebond des commandes et reprise suite à la pandémie
- Surcharge de la filière et forte demande en bois suisse
- Délais de production inhabituels (ex. jusqu'à 21 sem. pour panneaux CLT)
- Difficultés de recrutement

Quant au planning prévisionnel des travaux, il se présente désormais ainsi :

- Début des travaux juin 2021
- Pose charpente jusqu'à fin novembre 2022
- Pose des fenêtres octobre à mi-décembre 2022
- Mise hors d'eau/d'air décembre 2022 à janvier 2023
- Pose des chapes janvier à juin 2023
- Habillages bois, menuiseries, finitions juillet 2023 à décembre 2023
- Livraison bâtiments décembre 2023
- Rentrée scolaire août 2024

- **Centre scolaire de Marly Cité*****Intervention du
Conseil communal***

M. Bernard Clerc informe que le règlement et le programme du concours sont en phase finale. Le calendrier prévisionnel de ce concours est le suivant :

- 28 octobre 2022..... Ouverture et publication sur SIMAP
 18 novembre 2022..... Visite officielle du site, 13h30, Chemin des Epinettes 4, Marly
 25 novembre 2022..... Questions sous forme anonyme sur SIMAP
 09 décembre 2022..... Réponse aux questions sur SIMAP
03 mars 2023..... Rendu des plans
17 mars 2023..... Rendu des maquettes
 22-23-24 mars 2023..... Jugement du concours
 31 mars 2023..... Publication des résultats
 06 avril au 21 avril 2023..... Vernissage et exposition du concours
 Fin-avril..... Appel d'offres ingénieurs

Malgré le retard du 3^{ème} centre scolaire, M. Clerc indique que la cadence prévue est maintenue.

Selon ce que vient de dire M. Clerc, M. César Murangira indique que ce retard de livraison de l'école de Château d'Eau pour la rentrée scolaire de 2024-2025 impliquera des discussions avec la DFAC pour la définition des périmètres scolaires temporaires provisoires et la répartition des élèves dans les deux établissements scolaires de Grand-Pré et Château d'Eau. Cela est très embêtant parce qu'une communication sur le sujet a été faite dans le Marly Info, ce qui occasionne beaucoup d'inquiétude des parents pour savoir comment les choses vont désormais se faire. La communication à la population se fera aussitôt que les délais de fin de travaux seront connus de manière définitive, étant donné les incertitudes actuelles de planifications de chantiers.

Pour ce qui concerne les écoles, M. Murangira indique que la rentrée scolaire a commencé avec le programme de communication KLAPP qui consiste en une application sur smartphone qui permet de simplifier la communication entre parents et enseignants, et ainsi réduire l'usage du papier. Cette application permet de traduire les messages dans 16 langues. Actuellement, on a une connexion de 90% des parents sur Cité et de 70% sur Grand-Pré. On espère une connexion à 100% ou à tout le moins 98% pour les deux sites, ceci afin que la communication ne se perde pas dans beaucoup de papier.

M. Murangira indique que le service administratif du dicastère de l'Enfance et de la formation a repris la gestion et la coordination des devoirs surveillés depuis la rentrée scolaire 2022 à la demande de Mme Le Cam, qui effectuait cette tâche depuis une vingtaine d'années. M. Murangira relève l'engagement de Mme Le Cam qui continuera à encadrer les étudiants dans cette tâche.

M. Murangira indique encore que l'intégration des élèves migrants ukrainiens arrivés au mois d'avril se passe bien.

Au sujet de la crèche communale, M. Murangira annonce qu'elle accuse une occupation de 97% depuis décembre 2021, et la liste d'attente s'allonge. Il manque cruellement de place d'accueil à Marly, puisque le nombre de 34 places manquantes fin juin est passé à 60 places actuellement

Le vœu du Conseil communal à moyen terme est de proposer des crèches dans les secteurs des centres scolaires. Pour cela, le Conseil communal a mandaté le dicastère afin de prospecter pour une nouvelle structure en tenant compte de la territorialité.

Une enquête de satisfaction a également été menée à la crèche et les résultats ont été connus au mois de juin. On constate que la satisfaction à la crèche va en augmentant par rapport à la précédente étude de 2020. Certes, il existe quelques aménagements à réaliser, notamment sur la communication ou sur les repas. Sur ce point, M. Murangira annonce l'engagement prochain d'un cuisinier professionnel. Le nombre de repas est devenu important, passant de 50 repas par jour à 1'000 repas par semaine. M. Murangira précise encore que les résultats sur l'enquête de satisfaction et celle des besoins se trouvent sur le site internet de la commune.

***Intervention du
Conseil communal***

M. César Murangira remercie le Conseil communal d'avoir accepté l'engagement d'une coordinatrice socio-éducative pour le domaine des structures d'accueil qui fait le lien entre l'école, les structures d'accueil et les parents.

Par rapport à la politique de la petite enfance, M. Murangira et sa collègue Mme Paolucci sont en train de mener un programme qui s'appelle Primokidz. Il s'agit d'un programme pour les communes et les cantons qui sont soutenus dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance. C'est une politique qui vise à mettre en réseau les acteurs et actrices, à renforcer la coordination entre les domaines de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance et à mieux coordonner et visibiliser les offres et prestations, dans le but de répondre optimalement aux besoins des enfants et des familles. Ce programme Primokidz a été initié par la Fondation Jacobs les premières années. Actuellement, c'est RADIX qui a repris la direction opérationnelle du programme avec la collaboration de la Fondation Roger Federer.

Pour terminer, M. Murangira indique que la bibliothèque de Marly (BRM) a vécu un réaménagement et les choses se passent très bien. Il y a beaucoup d'animations qui sont organisées, notamment Né pour lire, L'heure du conte, Lecture Académie ou Biblio Weekend. Pour cette dernière animation, la BRM a répondu à l'initiative de l'association des bibliothèques suisses d'organiser tout un week-end, du 25 au 27 mars, un accueil festif avec un large programme d'animations autour d'un thème commun avec les autres bibliothèques suisses : Décrocher la lune.

Un autre projet est en train de se mettre en place, soit le Mentorat de lecture, en collaboration avec la Fondation Akzentanova : Les mentor.es sont des bénévoles, des senior.es généralement, qui souhaitent transmettre l'envie et le plaisir de la lecture aux enfants. Ils rencontrent une fois par semaine pendant 45 minutes un élève de primaire à la BRM pour lire ensemble des textes, des bandes dessinées, des livres, mais aussi raconter des histoires, discuter ou encore jouer à des jeux. Le but est de favoriser les échanges intergénérationnels et la transmission du goût pour la lecture et la communication à des enfants de primaire. Si ce projet a été difficile à démarrer, il compte aujourd'hui 16 bénévoles que M. Murangira remercie pour leur disponibilité. Enfin, le projet Lire ! Live a été mis en route, en collaboration avec le Tribunal des mineurs. Il s'agit d'un projet qui permet à un jeune qui doit réaliser une mesure édictée par le Tribunal des mineurs de travailler sur un sujet accompagné d'un adulte à travers la lecture.

13. Divers

- Commissions de jeunesse et culturelle

Il y a longtemps, il a été dit à M. Paul Attallah (PS), puisqu'il a été désigné par son parti, qu'il serait contacté pour participer, aider, accompagner, bref soutenir la Commission de la jeunesse. Or, et il remercie le Conseil communal pour tout le travail fourni, l'animation, Marly pour tous existe, mais qu'en est-il de la commission qu'il était censé accompagner sur les fonts baptismaux ? Il demande donc de fixer le plus rapidement possible, avant la fin du mois, la prochaine séance de cette commission afin qu'il puisse se sentir utile à sa commune.

**Questions de
P. Attallah**

De même, Marly, cité de l'Energie, peut-elle briller sans culture ? Quelle est la place de la culture dans la commune de Marly ? Quand est-ce que cette commission pourra siéger afin que l'étoile de la culture brille de nouveau dans la commune et illumine tout le canton, voire la Suisse ?

Pour terminer, M. Attallah déclare : « *Nous sommes là pour notre commune, pour vous soutenir : utilisez-nous* ».

Pour ce qui est de la commission culturelle, en raison notamment du manque de personnel évoqué plus haut, M. Philippe Schwab admet avoir privilégié les affaires courantes plutôt que de mettre sur pied cette commission. Cependant, il annonce tout prochainement une convocation.

Mme Mary Claude Paolucci précise que la commission de jeunesse n'existe plus et qu'elle a été remplacée par la commission de l'animation lors de la réorganisation. En raison de l'engagement tout récent de la responsable du secteur de la cohésion sociale, elle estime qu'une première séance de cette commission aura lieu en novembre.

Route de la Gérine

Avec le développement du MIC, Mme Sandra Herren (UDC) constate que le trafic a explosé. Les personnes qui y travaillent ont pris l'habitude de passer par le port. Ce qui pose un grand problème, vu que ce chemin agricole de 3 mètres de large n'est pas du tout adapté pour ce trafic. Il y a eu des comptages entre le 20 et le 26 mars sur ce tronçon entre la ferme et le pont de la Gérine, au lieu-dit le Port. Il en ressort un trafic journalier de 230 véhicules en moyenne. La mesure de vitesse enregistrée en moyenne est de 48 km/h. C'est nettement trop pour arriver dans le virage sans visibilité et sans possibilité de croisement. Et de plus, la plupart des véhicules roulent entre les fermes bien plus vite. Les agriculteurs ne peuvent plus travailler en sécurité. Il y a également un grand risque pour le bétail. Les panneaux « attention bétail » et « autres dangers » sont fréquemment ignorés. Il n'y a pas de place d'évitement, les véhicules se croisent sur les terrains agricoles ou sur les places privées. Dans une commune de Marly qui prône la sécurité avec bientôt tous les quartiers à 30km/h, Mme Herren souhaite savoir ce que le Conseil communal compte faire pour les habitants, les promeneurs, les coureurs et même les cavaliers qui empruntent cette route ? Qui prend en charge la remise en état des dégâts aux cultures ? Pourquoi n'est-il pas prévu de mettre un panneau « riverains autorisés » ? Cela limiterait le trafic et surtout ce chemin sortirait du système GPS. En tout cas, cela fonctionne avec les camions.

M. Bernard Clerc rappelle que plusieurs demandes au canton ont été adressées afin de pouvoir abaisser la limitation de vitesse sur ce tronçon. Cela a été refusé. Il devient dès lors compliqué pour la commune d'agir. De plus, le Conseil communal n'est pas favorable à mettre cette route en « riverains autorisés », car il sera alors impossible de revenir en arrière. Le souhait est de pouvoir garder cette route de transit et de ne pas la fermer. Il a aussi été évoqué la possibilité de refaire cette route ; cependant, le trafic ne ferait alors qu'augmenter. M. Clerc constate donc l'impasse dans laquelle se trouve la commune, mais des solutions sont toujours recherchées. Les riverains de

***Réponse du
Conseil communal***

***Réponse du
Conseil communal***

***Questions de
S. Herren***

***Réponse du
Conseil communal***

cette route seront approchés afin de voir quelle meilleure solution pourrait être mise en place, en tout cas pour protéger les exploitations et les habitations. M. Clerc comprend tout à fait les remarques de Mme Herren.

- **Place du village**

Mme Anne Defferrard (PLR) constate que Marly a maintenant une « Place du Village » qui est déjà bien intégrée à la vie du quartier. Pour promouvoir son utilisation et valoriser les investissements consentis, le groupe PLR questionne le Conseil communal sur les actions entreprises à ces fins.

Aux yeux du groupe PLR, divers investissements supplémentaires devraient intervenir :

- Pose de bornes électriques et prises d'eau pour d'éventuels stands de marché ou autre ;
- Construction de toilettes publiques, voire de toilettes sèches, à proximité.

D'autre part, le groupe PLR se pose la question de savoir où en est la construction du couvert pour laquelle le Conseil général du 4 décembre 2019 a expressément voté un crédit extraordinaire de Fr. 40'000.-.

En parallèle à ces demandes et question, le groupe PLR prône une recherche active de maraîchers et artisans dans le but d'organiser un marché hebdomadaire. Il saluera également toute initiative soit du Conseil communal soit de la population pour animer cet endroit.

Afin de laisser un temps de réflexion, une réponse de la part du Conseil communal est souhaitée d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le pavillon, M. Bernard Clerc explique que la commune est toujours dans l'attente des plans de la société Vial SA. Dans le concours de rénovation de Marly Cité, l'accessibilité à des toilettes publiques a été prévue depuis l'extérieur. En cas de grandes manifestations, M. Clerc évoque la possibilité d'utiliser des toilettes mobiles.

Mme Mary Claude Paolucci indique que le secteur de la cohésion sociale planche actuellement sur différentes idées, notamment un marché artisanal. Elle pense qu'il est bien de prévoir des manifestations régulières sur cette place et annonce que les choses se mettent en place.

- **Mise à disposition de locaux gratuitement pour les partis politiques de Marly**

Mme Martine Wohlhauser Panchard indique que le Parti socialiste souhaite que le Conseil communal mette à disposition des partis politiques de Marly des locaux appartenant à la commune. La période de la pandémie du Covid a été vraiment difficile et se réunir en groupe a été passablement compliqué. Chacun de nous, à gauche, au centre et à droite est conscient qu'il faut soutenir l'économie locale et le fait à chaque fois qu'il le peut. Cependant, malgré le retour à une normalité sanitaire, la situation reste compliquée pour se retrouver dans une salle de restaurant à Marly. L'offre s'est restreinte et les disponibilités ont diminué.

C'est pourquoi le Conseil communal, dans une vision d'encouragement à l'engagement citoyen, devrait favoriser et faciliter le travail des conseillers généraux en proposant un espace de rencontres. A titre d'exemples, la commune de Villars-sur-Glâne, ainsi que la ville de Fribourg mettent à

***Question de
A. Defferrard***

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention de
M. Wohlhauser***

disposition, gratuitement, des locaux pour que tous les partis politiques puissent organiser leurs séances de préparation de groupe ainsi que leurs assemblées.

Le groupe PS demande au Conseil communal de tenir compte des points évoqués ici et de considérer sa position de soutien à l'engagement citoyen.

M. Bernard Clerc tient ici à remercier le parti socialiste qui a transmis au Conseil communal cette demande avant la séance de ce soir, ce qui a permis de préparer une réponse. Le Conseil communal, dans sa séance du 11 octobre dernier, a statué sur cette demande et y répond de la manière suivante.

- Le Conseil communal constate que jusqu'à présent, seul le Parti socialiste avait accès à des locaux dans le pavillon 1 de Grand-Pré et que cela était une exception due à l'ancien régime de l'animation.
- Que le PLR en a aussi profité pendant la période de Covid-19 car tous les établissements publics étaient fermés.
- Il pense aussi que le fait de se rencontrer dans un restaurant permet de faire tourner l'économie locale et que c'est un moyen très simple d'aller à la rencontre de la population.
- Qu'après enquête auprès de quelques communes, dont Villars-sur-Glâne, Bulle et Châtel St Denis, il s'aperçoit que ces dernières mettent à disposition des partis politiques des salles pour l'exercice de la fonction.

Cela étant dit, le Conseil communal n'est toutefois pas fermé à la mise à disposition de salles communales aux partis, mais aux mêmes conditions que pour les sociétés locales.

- **Commission informatique**

Lors du Conseil général du 1^{er} décembre 2021, suite à la discussion sur le renouvellement du parc informatique élèves, l'intervention de Mme Catherine Meuwly soutenue par le PLR demandait la réactivation de la commission informatique. Le 23 mars 2022, Mme Rezzonico Janka a réitéré la demande. La réponse a été : « *Tant que l'informaticien n'est pas entré en fonction et qu'il n'existe pas de projet particulier, le Conseil communal ne souhaite pas créer cette commission* ». Or, l'informaticien est entré en fonction et il existe non seulement des projets particuliers, mais aussi des menaces. Le groupe PVL et le groupe PLR réitèrent donc cette demande.

M. Christophe Maillard confirme que l'informaticien est entré en fonction en juillet. Il a cependant été occupé en premier lieu à la mise en ordre de l'informatique communale. Cela lui a pris l'essentiel de son temps. Ensuite, il a examiné dans quelle mesure la commune répond aux menaces actuelles. M. Maillard annonce pour les budgets 2023 un message d'investissements pour l'informatique. Il est cependant possible qu'au cas par cas une commission informatique ad hoc soit mise en place.

- **Couvert de la Place du village**

Au sujet du couvert de la place du village, M. Claude Biemann se dit surpris de la réponse du Conseil communal. En janvier 2020, l'entreprise Vial SA avait adressé un devis à la commune, dont le coût dépassait nettement les 40'000 francs. Le Conseil communal a alors demandé une offre différente, laquelle a

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
V. Rezzonico Janka***

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
C. Biemann***

été reçue au mois d'avril 2022. M. Bielmann se dit étonné que l'entreprise Vial fasse une offre détaillée sans plan. Pour s'être renseigné, M. Bielmann affirme que l'entreprise Vial SA n'a jamais reçu de réponse de la commune de Marly à son offre d'avril.

M. Bernard Clerc indique qu'un accord a bien été donné sur la dernière offre reçue de l'entreprise Vial SA.

M. Claude Bielmann (PLR) demande pour quelle raison l'entreprise Vial SA n'a pas reçu de réponse à sa dernière offre, et en tout cas pas dans les deux à trois dernières semaines.

M. Bernard Clerc déclare que l'entreprise Vial a bien reçu une réponse à son offre. Il annonce de toute manière une entrevue toute prochaine avec cette entreprise et cette question sera abordée avec elle.

- **Date à retenir**

Mme Daniella Schellenberg (LC) demande au Conseil communal s'il a entre-aperçu dans la presse que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), pour laquelle elle travaille, a lancé une grande réflexion sur la gouvernance des régions. La DIAF souhaite entendre et débattre avec les membres des autorités locales et les citoyens au sein de chaque district. Une séance publique sur le thème de la Gouvernance régionale aura lieu pour le district de la Sarine le 23 novembre 2022 en présence notamment de Mme la Préfète qu'elle profite de saluer ici. Pour le lieu, il n'est pas encore connu mais une invitation sera tout prochainement envoyée. Mme Schellenberg invite les membres du Conseil général à y participer nombreux car il est important que des membres d'un législatif participent aussi à ces discussions qui concernent l'avenir des institutions.

- **Mesures d'économies d'énergie**

M. Sergio Mantelli (PLR) intervient en ces termes sur les mesures d'économies d'énergie : « *A cause des répercussions de la guerre en Ukraine (conflit dramatique pour les personnes qui en subissent les conséquences directes), les collectivités comme également les entreprises et les particuliers sont appelés à mettre en œuvre toutes mesures utiles qui puissent permettre, d'une part, d'économiser de l'énergie fossile pour des raisons écologiques et économiques et, d'autre part, de faire baisser notre consommation en électricité, ceci afin de limiter le risque de pénuries qui pourraient entraver sérieusement notre vie de tous les jours et notre économie.*

Nous savons que la Confédération a lancé une campagne de sensibilisation auprès de la population, en nous incitant à suivre certains conseils et gestes jugés simples pour économiser de l'électricité et de l'énergie en général.

Je ne vais pas ici demander au Conseil communal de prendre des mesures d'économies d'énergie, car je pars du principe, comme nous l'avons entendu auparavant, qu'il a déjà étudié la question et prévu les dispositions raisonnables que la situation impose.

*Cette intervention a pour but **d'aider les citoyens de la commune à mettre en œuvre efficacement les mesures d'économies d'énergie** que chacun d'eux, selon sa situation, pourrait facilement réaliser.*

**Réponse du
Conseil communal**

**Question de
C. Bielmann**

**Intervention de
D. Schellenberg**

**Intervention de
S. Mantelli**

En effet, parmi la population, il existe des personnes qui ne disposent pas des moyens informatiques qui leur permettent d'accéder à l'information ou encore de l'agilité de recherche ou de la patience nécessaire pour trouver les renseignements dont elles ont besoin. Au milieu de la jungle internet, il n'est pas toujours évident de savoir où trouver les bonnes informations.

Donc, au nom du groupe PLR, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de faciliter la vie des citoyens en créant une « Hotline » (qui pourrait s'appeler p.ex. « Hotline énergie » ou « Hotline économies d'énergie » ou « Hotline économies d'énergie et transition énergétique » ou autre nom approprié) avec un ou des correspondants compétents en la matière qui seraient à disposition du public (par téléphone ou par présence sur place à la commune), certains jours/heures, afin de renseigner les citoyens de la commune qui auraient besoin d'informations ou de conseils d'ordre général dans les domaines suivants :

- Mesures simples pour économiser de l'énergie et de l'électricité en particulier au niveau des comportements généraux dans la vie de tous les jours, dans le cadre de l'habitat et du ménage ou encore au niveau du fonctionnement des petites entreprises et exploitations qui se trouvent sur la commune.*
- Possibilités techniques existantes d'optimisation énergétique (p.ex. isolation de bâtiments, installation de panneaux solaires, choix possibles en termes d'installation de chauffages pour minimiser la consommation d'énergie et l'émission de CO2, ...) ainsi que démarches générales à entreprendre pour leur étude détaillée et leur mise en œuvre pratique, y compris possibilités d'aide ou subsides, liste d'entreprises locales spécialisées auxquelles on peut s'adresser, etc... Ceci dans le but d'orienter le citoyen, en cas de volonté d'investir dans la transition énergétique ou lors de travaux de rénovation.*

Par ailleurs, nous estimons qu'il serait utile de créer une page sur le site de la commune consacrée aux économies d'énergies et à la transition énergétique. Cette page devrait être concise et réunir tous les liens et informations utiles pour obtenir les renseignements pratiques dont le citoyen a besoin. Une rubrique dans le Marly Information pourrait également être une aide pour les citoyens. Ces mesures simples seraient déjà une première étape utile et facilement réalisable dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées. Ceci pourrait aussi bien s'intégrer avec la volonté exprimée auparavant par le Conseil communal d'accompagner les mesures d'économies d'énergie de la commune avec des recommandations à la population.

D'avance, je remercie le Conseil communal pour les démarches qu'il entreprendra pour répondre à ce besoin qui, avec la crise actuelle et l'attente de nos autorités fédérales, apparaît certainement comme urgent.

Merci pour votre attention ».

Groupe de coordination d'accueil pour les réfugiés ukrainiens**Intervention de
R. Girardin**

M. Robert Girardin (PS) donne les informations suivantes au sujet des activités de ce groupe de coordination :

- *Fondation du groupement lors du Conseil général en mars 2022*
- *~ une dizaine de rencontres de travail*
- *3 pique-niques café : rencontres entre ukrainiens, familles d'accueil, groupements de la société civile de Marly (10 avril plus de 60 personnes, 8 juin plus de 30 personnes, 24 juin une trentaine de personnes)*
- *Mise sur place de cours de français en juin et juillet. Il y avait 26 élèves inscrits aux cours de français, 2 groupes de 13 élèves ont suivi ces cours, chaque groupe se réunissait deux fois par semaine pour une durée de 90 minutes.*
- *Construction d'un site internet et d'un réseau Telegram de communication entre Ukrainiens et Marlinois avec traduction automatique des demandes... Nous avons donné ce coup de pouce initial avec plaisir et engagement. Nous constatons nos limites d'investissement en temps et notre statut non professionnel. Actuellement, après 6 mois, l'ORS a mis en place des cours de français « intensifs et par niveaux de compétence ».*

La Commune est l'agent d'organisation de l'intégration de ces nouveaux habitants.

Dès le début septembre, l'équipe de l'animation socio-culturelle est en place. Des subventions pour l'intégration des réfugiés sont libérées par le département cantonal de la santé, Marly a droit à Fr. 5'000.-. On nous a proposé de nous occuper de ça. N'étant ni un organe officiel de la commune, ni des professionnels, nous ne pouvons assumer ce rôle.

Nous avons répondu début septembre au Conseil communal en proposant une rencontre avec lui ou avec l'animation socioculturelle afin qu'une continuation puisse être faite sur notre lancée. Nous n'avons pas eu d'accusé de réception ni de demande à ce jour ».

M. Christophe Maillard annonce que la réponse du Conseil communal est prête et qu'elle va être envoyée très prochainement.

**Intervention du
Conseil communal****Questions du Groupe Les Verts****Questions de
V. Ardenti**

Au nom du groupe Les Verts, Mme Vanessa Ardenti adresse les questions suivantes au Conseil communal :

« Question 1 :

En tant que citoyennes et citoyens de Marly, nous apprécions que notre commune ait reçu le label de Cité de l'énergie grâce à la mise en œuvre de 58% des mesures proposées pour cette certification. Pour continuer sur cette lancée et compte tenu de la situation actuelle en matière d'énergie, nous souhaiterions savoir si la commune envisage d'obtenir le label Cité de l'énergie Gold qui exige une mise en œuvre de 75% des mesures. Nous avons appris par la commission de l'aménagement que la commune s'est donnée comme objectif d'atteindre 70% des mesures possibles en 2026.

Nous aimerions savoir s'il n'était pas possible d'augmenter de 5% cet objectif et d'obtenir ainsi le label Gold.

Dans l'affirmative, dans quel délai ? Et quelles sont les mesures et actions envisagées par la commune pour atteindre cet objectif ?

Nous trouvons que la participation de notre commune dans le programme Cité de l'énergie contribue à une image positive de Marly et de sa qualité de vie, et mérite d'être mieux mise en valeur dans la communication de la commune. Une première recommandation serait de remplacer la photo qui apparaît sur le site internet sous cette rubrique, et qui à notre avis ne présente pas du tout l'image souhaitée.



Dans un deuxième temps, nous souhaiterions que la commune développe davantage sa communication à la population sur cette thématique.

Question 2:

Nous reconnaissons et applaudissons les efforts de la commune en faveur de la biodiversité. Sur ce thème, nous aimerions savoir si la commune est ouverte à obtenir un label tel que celui de Ville verte Suisse. La certification Ville verte est un label de qualité de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades, pour les villes et communes disposant d'espaces verts durables.

Différents types de mesures existent pour l'obtention de ce label. Il y a des mesures très précises, comme par exemple :

- *impermeabiliser le sol le moins possible afin de permettre la vie sous la surface ;*
- *encourager, par le biais de l'ordonnance sur la construction, des toitures végétalisées qui, parmi d'autres avantages, créent des espaces propices aux abeilles.*

D'autres mesures, plus générales, concerneraient l'administration de la commune, par exemple la logistique, la gestion des déchets et le recyclage, le transport et la mobilité.

L'obtention de ce label donnerait ainsi un cadre en matière de biodiversité afin de guider le développement de la commune, dans le but de créer et de préserver les biotopes urbains, bénéfiques pour la biodiversité mais également pour la qualité de vie des habitants.

Nous avons constaté que plusieurs communes fribourgeoises ont déjà fait le pas, à l'instar de Bulle et de Fribourg. Alors pourquoi pas Marly ?

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, de votre attention et de vos réponses ».

Au nom du Conseil communal, M. Bernard Clerc remercie le Groupe Les Verts pour l'envoi à l'avance de ces questions, ce qui permet d'y donner les réponses suivantes :

Question 1 : Label Gold pour label Cité de l'énergie

M. Clerc précise que lors de la dernière séance de la Commission d'aménagement, il n'a jamais été mentionné que la commune allait viser le

**Réponses du
Conseil communal**

70% des points. Cet objectif a été abordé de manière assez légère et sur le ton de la rigolade sans vrai fondement ni consultation au préalable du Conseil communal. Un objectif qui pourrait se résumer comme « Et pourquoi pas ? » mais rien d'autre. La question du label Gold a également été évoquée sur le même ton que le premier.

Par ailleurs, il est difficile aujourd'hui de répondre par l'affirmative car ceci découle d'une décision politique sur la base d'une concertation. Ensuite, il n'est pas possible de se prononcer sur les mesures et actions à envisager pour atteindre cet objectif. La commune sort tout fraîchement d'un ré-audit, où elle a obtenu 62,5% ; on constate l'augmentation de cette note à chaque audit. Cette question pourra se poser une fois la re-certification dans les mains de la commune. A ce moment-là, la question pourra être abordée avec le Conseiller Cité de l'énergie sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le label Gold (75%).

En ce qui concerne la communication, c'est bien là où la commune est le plus mal notée par Cité de l'énergie et elle est consciente de ce déficit. La réorganisation mise en place depuis 2021 va également permettre de se renforcer de ce côté-là et de s'améliorer ces prochaines années.

Question 2 : Labélisation Ville verte Suisse

Le secteur Edilité et Espaces verts en collaboration avec le service Urbanisme et Patrimoine s'est déjà penché sur cette question lors de séminaires sur les espaces publics. Il faut savoir que ces principes de biodiversité sont appliqués systématiquement dans les projets d'aménagement. On peut le voir dans le projet de requalification de la route cantonale. De plus, une réflexion globale a déjà été faite par le secteur Edilité et son équipe est très sensible à ces thèmes. L'amorce de ce changement s'est faite un peu avant la réalisation de la requalification de la Route de Fribourg entre le pont de Pérolles et le giratoire de Jonction. Le service Urbanisme et Patrimoine a sensibilisé le secteur Edilité sur ses ambitions en la matière et les obligations qu'il a vis-à-vis des mesures d'Agglomération de 3ème et 4ème génération qui soutiennent les projets en lien avec la biodiversité et qui obligent les communes à en tenir compte dans ses projets en lien avec des mesures d'Agglo.

Une telle certification pourrait encrer ces principes dans les engagements de la commune et serait également l'occasion de voir où en est la commune sur ce thème et ce qu'il reste à faire pour y arriver. Par contre, elle devrait se doter de compétences externes sous forme de mandat pour pouvoir y parvenir, un peu sur le même modèle que Cité de l'énergie avec son Conseiller. La commune de Bulle l'a fait mais, selon elle lors d'un récent séminaire du Sanu (Sanu Future Learning SA) sur la thématique de la biodiversité, le travail de recensement et de documentation est de grande ampleur. Il faudrait donc donner un mandat externe pour le faire. La commune de Marly pourrait également peut-être bénéficier de l'aide de la Ville de Fribourg pour y arriver. Pour terminer sur ces deux questions, ces thèmes sont inscrits en tant que tels dans le programme de législature 2022-2026 dont s'est doté le Conseil communal. Ce n'est pas un vœu pieux mais une véritable volonté d'être exemplaire sur ces thèmes essentiels pour un avenir durable. Cette volonté

ressort également fortement dans le dossier de la révision du PAL et plus particulièrement dans le RCU.

De plus, le Conseil communal a décidé de mettre au concours un poste supplémentaire au service Urbanisme et Patrimoine, pour autant que les budgets soient acceptés, afin de s'occuper notamment de ces questions et des thèmes de l'énergie dans la commune, en lien aussi avec le postulat déposé en décembre 2021 par le parti Vert libéral sur la thématique des panneaux photovoltaïques, même si elle n'a pas été attendu d'avoir un tel postulat pour équiper les toits des bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques selon les différentes opportunités.

- **Site de Corbaroche**

Au nom du Groupe PLR, Mme Catherine Meuwly souhaite formuler une question concernant le réaménagement et le développement du site de Corbaroche. Dans l'optique d'améliorer cette zone propice aux activités de loisirs, et suite à la décision de ce soir de permettre l'implantation d'une halle de curling, le PLR souhaite avoir des détails concrets sur la stratégie globale du développement de ce site. Dans le message du Conseil communal 05-22, il est mentionné l'intention de renaturer les espaces actuellement en gravier réservés au stationnement en permettant la création d'espaces de détente naturels. Serait-il possible alors d'intégrer dans les réflexions l'éventuel aménagement d'une place de jeux, d'un skate-park ou d'une aire de camping-car ? Soucieux de proposer à la population de Marly et aux visiteurs de passage dans la commune des lieux de rencontres et de loisirs attractifs et accessibles à tous, le PLR remercie le Conseil communal de l'attention qu'il portera à sa demande.

**Question de
C. Meuwly**

Effectivement, M. Christophe Maillard relève le passage dans le message relatif au DDP qui consiste à aller plus loin avec le site sportif de Corbaroche. Selon le programme de législature, le Conseil communal souhaite développer ce site, en faire un site qui soit beau et qui attire les gens par la diversité de son offre. Le cadre du DDP de ce soir est déjà une démarche qui va dans ce sens. En lien avec ce DDP et la halle de curling, l'idée est de rendre enfin légal le stationnement sur le site de Corbaroche qui n'est pour l'instant que toléré par le Service de l'environnement. Ces parkings doivent donc disparaître. L'idée est aussi de favoriser le transport public vers le site de Corbaroche en dirigeant la ligne 1 au fond de Corbaroche. Cela implique un réaménagement avec une place où le bus TPF pourrait tourner. Si le site devient plus attractif, cela encouragera peut-être d'autres investisseurs privés à créer des aménagements à cet endroit, solution qui serait bénéfique pour Marly.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Informations diverses**

M. Eric Bugnon informe que tous les membres des Bureaux du district de la Sarine ont été invités par la Préfecture à une formation. En effet, un tiers des communes sarinoises disposent désormais d'un organe législatif. Au vu de la complexité des procédures et aux attentes de plus en plus élevées des citoyennes et citoyens, la Préfecture souhaite offrir une formation à tous les Conseillères et Conseillers généraux. Dans un premier temps, ce sont les membres des Bureaux qui pourront suivre une telle formation, et ceci chaque

**Intervention du
Président**

année. M. Bugnon profite de la présence de Mme la Préfète pour la remercier chaleureusement pour cette initiative et pour son soutien.

M. Bugnon rappelle la sortie du Conseil général qui a été déplacée au 11 novembre 2022, à 18h00, avec au programme la visite de la piscine et ses installations techniques.

Selon le calendrier des séances du Conseil général 2023, le Président demande que chacun les note dans son agenda. Il rappelle enfin que les prochaines séances du Conseil général auront lieu les 6 et 7 décembre 2022. Comme le programme semble chargé, il sera sans doute nécessaire d'y consacrer deux soirées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50, déclare **Clôture** la buvette ouverte et invite chacune et chacun à partager un moment de convivialité.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Eric Bugnon

Nicolas Gex